

Insee Conjoncture

Hauts-de-France



N° 22

Juin 2020

Bilan économique 2019

Un bel élan économique en 2019 stoppé
par la crise sanitaire

Les partenaires de l'Insee pour ce bilan économique 2019 Hauts-de-France sont :

la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Insee Conjoncture Hauts-de-France n° 22 - juin 2020



Avertissements

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2020. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui qui donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard

Coordination : Delphine LÉGLISE
Contribution : François CHEVALIER
Directeur de publication : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédaction
 Directe : Louise OBEIN, Julie PARIENTE
 Draaf : Sandra DELABY
 Dreal : Franck LEQUESNE, François PINCHEMEL
 Insee : Géraldine CARON, David FERRERE, Kévin FUSILLIER
 Delphine LÉGLISE, Julien MARACHE, Thomas OUIN-LAGARDE
Secrétaires de rédaction : Élise BECUWE, Clotilde DEMANNE
Composition / maquettage : Yamina BARBAIX, Olivier MAJCHERCZAK
© Insee 2020

Sommaire

Synthèse régionale	04
Un bel élan économique en 2019 stoppé par la crise sanitaire	
Cadrage national	06
L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020	
Emploi	08
L'emploi dans les Hauts-de-France repart à la hausse en 2019	
Chômage et politiques de l'emploi	10
Le chômage et la demande d'emploi baissent nettement en 2019	
Démographie des entreprises	12
Les créations d'entreprises à un niveau record	
Agriculture	14
Une année soumise aux caprices de la météo	
Construction	16
Une demande dynamique dans l'immobilier commercial mais des premiers signes d'essoufflement dans l'immobilier résidentiel	
Tourisme	18
Fréquentation au sommet pour les hôtels et les campings des Hauts-de-France	
Transports	20
Le trafic aérien et les immatriculations de véhicules en hausse régulière	
Définitions	22

Synthèse régionale

Un bel élan économique en 2019 stoppé par la crise sanitaire

En 2019, la grande majorité des indicateurs économiques sont au vert dans les Hauts-de-France comme en France. L'emploi repart à la hausse, le chômage est à son plus bas niveau depuis 2008, les créations d'entreprises, portées par le régime des micro-entrepreneurs, et le tourisme, dopé par les excellents résultats des campings, établissent de nouveaux records. Si le début de l'année 2020 est dans la lignée de 2019, la crise sanitaire à partir de mars impose un coup d'arrêt à cette dynamique. Depuis le début du confinement, l'activité recule de 31 % dans la région et de 33 % au niveau national. L'hébergement, la restauration, le commerce et la construction, qui emploient 427 000 salariés et 61 000 intérimaires, sont les plus touchés.

Auteur : Delphine Léglise, Insee Hauts-de-France

Reprise de l'emploi en 2019

Fin 2019, les Hauts-de-France comptent 2 043 000 salariés soit 14 300 de plus que fin 2018. Après une légère contre-performance en 2018 (- 0,2 % contre + 0,6 % en moyenne nationale), la région renoue avec la création d'emploi : + 0,7 % contre + 1,1 % au niveau national. Les importants gains d'emplois dans la construction (+ 1,8 %), les services marchands (+ 1,6 %) et, dans une moindre mesure, dans le secteur public (+ 0,4 %) ont largement compensé les pertes dans l'industrie (- 0,6 %). De façon transversale, l'intérim continue cependant de se replier (- 1,0 %).

Le chômage au plus bas en 2019

Avec un taux de chômage de 10,0 % au 4^e trimestre 2019, les Hauts-de-France retrouvent un niveau proche de celui de fin 2008. La baisse enregistrée en 2019 (- 0,9 point contre - 0,7 point au niveau national) est plus marquée qu'au cours des quatre dernières années. Par ailleurs, moins de 566 500 personnes sont inscrites à Pôle emploi, soit un recul de 4,8 %. Toutes les catégories de personnes à la recherche d'un emploi sont moins nombreuses qu'un an auparavant. Seule la situation des demandeurs d'emploi de plus de deux ans continue de se dégrader avec une hausse de 1,0 % sur l'année 2019. Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi reste relativement stable.

Une année 2019 record pour les créations d'entreprises

Dans les Hauts-de-France, 2019 est une nouvelle année record pour la création d'entreprises qui augmente de 23 % (+ 18 % au niveau national), après + 14 % en 2018, sous l'impulsion des immatriculations de micro-entrepreneurs (+ 35 %). Les évolutions législatives entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018 sont en effet favorables à ce régime fiscal. La dynamique de créations profite à l'ensemble des secteurs d'activité, à commencer par les services et l'industrie qui enregistrent des hausses de plus de 40 %.

Les défaillances d'entreprises repartent à la baisse en 2019 avec - 7,9 % dans la région contre - 5,2 % au niveau national. Le nombre d'ouvertures de procédures judiciaires de liquidations diminue particulièrement dans les secteurs de la construction et de l'agriculture : respectivement - 17 % et - 16 % par rapport à 2018.

Record de fréquentation touristique en 2019

Avec plus de 12 millions de nuitées vendues dans les hôtels et les campings, le tourisme régional s'est très bien porté en 2019. Après les cérémonies commémoratives de la 1^{ère} guerre mondiale en 2018, la fréquentation continue de croître à un rythme soutenu dans les Hauts-de-France en particulier dans les campings (+ 18,2 % contre + 2,9 % en moyenne nationale entre 2018 et 2019).

Une année 2019 positive pour la construction

En 2019, la construction a été dynamique en matière de création d'emplois avec + 1,8 % dans les Hauts-de-France contre + 3,3 % en France hors Mayotte. Le stock de logements neufs invendus diminue du fait d'une demande supérieure à l'offre. Si les autorisations de construction de logements baissent sur l'année, elles évoluent à un rythme inférieur à celui observé sur l'ensemble du territoire français. Les mises en chantier cumulées sur un an restent stables et dans le secteur non résidentiel, le dynamisme du secteur des entrepôts booste la croissance des surfaces de plancher autorisées.

Des indicateurs au vert dans l'agriculture et bien orientés dans les transports en 2019

Dans l'agriculture, l'emploi augmente très légèrement en 2019 (+ 0,3 % contre + 1,1 % en moyenne nationale). Les conditions météorologiques, notamment la sécheresse printanière, suivie d'une période de pluie en début d'été et à l'automne, augmentent les rendements notamment des cultures céréalières et des betteraves sucrières. Néanmoins, sur la période, la plupart des cours se contractent. L'année 2019 profite globalement aux producteurs de lait et éleveurs bovins et porcins.

En 2019, l'emploi dans les transports progresse de + 1,1 % dans les Hauts-de-France comme en moyenne nationale. Le trafic aérien augmente de 5,3 % sur l'année et les immatriculations de véhicules neufs de + 2,6 %.

Un premier semestre 2020 marqué par une brutale récession

Après un début d'année dynamique, l'activité stoppe brutalement en 2020 avec la mise en place du confinement liée à la pandémie du Coronavirus. En Hauts-de-France, elle recule en moyenne de 31 % (33 % au niveau national) entre le 16 mars et le 6 mai. Dans les secteurs les plus touchés – hébergement-restauration, commerce non alimentaire et construction –, elle a été réduite de plus des deux tiers. Ces secteurs emploient plus de 427 000 salariés (hors intérim) et 61 000 intérimaires, soit près du quart des salariés de la région. Par exemple, la perte d'activité dans la construction est estimée à 75 % entre le début du confinement et le 6 mai. Sa contribution à la baisse globale d'activité dans la région est de 4,2 points. Seule l'agriculture tire relativement son épingle du jeu avec une contribution à la baisse d'activité très limitée (– 0,3 %), même si les conséquences économiques restent encore imprévisibles.

En 2020, malgré les mesures gouvernementales prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie, en particulier l'élargissement du dispositif phare de l'activité partielle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente de 5,4 % en mars puis de 19,9 % en avril dans les Hauts-de-France (7,1 % puis 22,6 % au niveau national), soit la hausse la plus forte jamais enregistrée depuis le début de la série en 1996.

Avec le confinement, le nombre d'immatriculations d'entreprises s'effondre. En avril, 1 208 entreprises ont été créées dans la région, soit une baisse de 72 % par rapport à 2019. Les créations chutent le plus fortement dans l'hôtellerie-restauration (– 85 %) et dans la construction (– 82 %), ainsi que dans les activités immobilières (– 80 %). Par ailleurs, la reprise de fréquentation touristique habituellement observée à partir d'avril n'a pas eu lieu. La réouverture des bars, des restaurants et des hôtels en juin signe le redémarrage progressif de l'activité touristique.

La seule « bonne » nouvelle vient d'une congestion routière en avril divisée par 5 en moyenne dans les 25 plus grandes villes françaises comparée à 2019. En effet, les déplacements de population et le transport de marchandises ont été stoppés à l'annonce du confinement. Conséquence de la baisse des déplacements, mais également du fonctionnement au ralenti de l'industrie, la qualité de l'air s'est améliorée dans toutes les métropoles. ■

Cadrage national

L'économie française en ralentissement modéré en 2019 puis en forte chute début 2020

L'activité a ralenti en 2019 dans presque tous les pays avancés

Les incertitudes politiques et économiques provenant notamment du *Brexit* ou de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et la croissance mondiale. Après un pic d'activité en 2018, l'activité aux États-Unis a ralenti en 2019 (+ 2,3 % après + 2,9 %), grevée par la décélération de la consommation des ménages (+ 2,6 % après + 3,0 %) et par l'essoufflement de l'investissement des entreprises (+ 2,1 % après + 6,4 %). En zone euro, l'activité a également ralenti, pour la deuxième année consécutive (+ 1,2 % après + 1,9 %) et malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours accommodante. En particulier, l'activité a très nettement décéléré en Allemagne (+ 0,6 % après + 1,5 %) et en Italie (+ 0,3 % après + 0,8 %) mais a un peu mieux résisté en France (+ 1,5 % après + 1,8 %) et en Espagne (+ 2,0 % après + 2,4 %). En 2019, l'activité britannique a évolué par à-coups au gré des anticipations et des comportements de stockage avant la date, plusieurs fois reportée, du *Brexit*. En moyenne en 2019, l'activité y a crû de 1,4 % (après + 1,3 % en 2018).

En 2019, l'activité française a connu un nouveau ralentissement, quoique modéré

Après une année 2017 très dynamique (+ 2,3 %) et une décélération en 2018 (+ 1,8 %), l'activité a de nouveau ralenti en 2019 (+ 1,5 %, *figure 1*). Ce ralentissement est dû notamment à une dégradation des échanges extérieurs, qui ont contribué négativement à la croissance (- 0,2 point après + 0,4 point). En effet, les exportations en volume ont décéléré (+ 1,9 % après + 4,4 %) davantage que les importations (+ 2,5 % après + 3,1 %). Le ralentissement des exportations a concerné tant les produits manufacturés, notamment les matériels de transport, que les services. En revanche, la demande intérieure a nettement accéléré, soutenant la croissance (contribuant pour + 2,2 points, après + 1,4 point en 2018).

Cette accélération a été portée à la fois par les dépenses de consommation des ménages et des administrations publiques et par l'investissement total.

La consommation des ménages a accéléré

Les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2019 (+ 1,5 % en volume, après + 0,9 % en 2018), dans un contexte d'accélération du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Ces dépenses ont été soutenues, en particulier, par les achats de biens durables, notamment en équipement du logement, et par les dépenses de loyers, d'hébergement-restauration et d'autres services marchands.

L'investissement a été très dynamique

La formation brute de capital fixe de l'ensemble des agents économiques a accéléré en 2019 (+ 4,2 % après + 3,2 % en 2018), soutenue par l'investissement des ménages (+ 1,8 % après + 1,5 %) et par l'investissement public (+ 7,7 % après + 3,3 %), lui-même porté par l'investissement en construction des collectivités locales avant les élections municipales. L'investissement des entreprises est resté très dynamique (+ 3,6 % après 3,7 %), en particulier en services.

En 2019, le chômage a nettement baissé

L'emploi total a fortement accéléré en 2019, avec 358 000 créations nettes d'emplois tous secteurs confondus après 228 000 en 2018 (dont 287 500 créations nettes d'emplois dans le champ salarié public et privé, après 158 100 en 2018). Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa décrue, atteignant 8,1 % de la population active française¹ au quatrième trimestre 2019 après 8,7 % au quatrième trimestre 2018 (soit 8,4 % en moyenne annuelle en 2019 après 9,0 % en 2018).

Le pouvoir d'achat des ménages a soutenu la consommation

En 2019, le revenu disponible brut des ménages a progressé de 3,1 % (après + 3,0 % en 2018, *figure 2*). Il a été soutenu par une accélération des prestations sociales (+ 3,1 % après + 2,0 %, notamment du fait, en 2019 de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales) et par le ralentissement des impôts courants (+ 0,3 % après + 9,6 % en 2018), du fait notamment de la poursuite des réductions de taxe d'habitation et après une forte hausse de la CSG en 2018 du fait de la bascule de cotisations sociales vers la CSG. Les salaires nets de cotisations sociales ont ralenti, mais sont restés vigoureux (+ 3,3 % après + 4,8 %). Le prix de la dépense de consommation finale a ralenti (+ 0,9 % après + 1,7 % en 2018), si bien que le pouvoir d'achat du revenu disponible a accéléré (+ 2,1 % après + 1,3 %). Ramené au niveau individuel, le pouvoir d'achat par unité de consommation a augmenté de 1,5 % (après + 0,7 % en 2018).

Du côté des entreprises, la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales a nettement soutenu le taux de marge des sociétés non financières (+ 1,8 point, mais + 0,1 point hors transformation du CICE).

Au mois de mars et au deuxième trimestre 2020, l'activité a fortement chuté

Le contexte conjoncturel de l'année 2019 a été radicalement modifié début 2020 avec l'émergence de l'épidémie du Covid-19, frappant d'abord la Chine puis se propageant dans le reste du monde. Les mesures prises, en France et dans les autres pays concernés, pour endiguer la propagation du virus, ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des économies. En France, un confinement de la population a été mis en place entre le 16 mars et le 11 mai, s'ajoutant à la fermeture des établissements recevant du public et des commerces non essentiels.

¹ Hors Mayotte

Dans ce contexte, l'activité a lourdement chuté : pendant toute la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de son niveau en situation « normale » d'activité (figure 3). Dans les autres pays, la forte baisse du PIB au premier trimestre 2020 témoigne, comme en France, de l'ampleur du choc².

En France, la perte d'activité concerne surtout les branches marchandes (- 40 % pendant toute la durée de confinement). Dans l'industrie, hormis la branche agro-alimentaire nécessaire à la fourniture de biens essentiels, les autres branches sont particulièrement touchées, à travers la baisse de la demande nationale et étrangère, les difficultés d'approvisionnement ou encore l'indisponibilité de la main-d'œuvre et les difficultés à mettre en place les mesures sanitaires sur les sites de production. Dans les services, les pertes d'activité sont plus contrastées, élevées dans les secteurs directement concernés par les mesures

de confinement (commerce, services de transport, hébergement et restauration, loisirs) et plus faibles dans les activités telles que les services financiers ou d'assurance. Enfin, la construction a pâti de l'arrêt partiel voire complet des chantiers.

La crise sanitaire s'est également traduite par un recul important de la consommation des ménages, qui elle aussi se serait située un tiers environ en deçà de son niveau en situation « normale » (- 35 % de perte de consommation à la fin mars puis - 32 % au 7 mai). Cette perte traduit notamment la chute des achats de carburants, de véhicules automobiles et d'autres biens manufacturés (habillement) mais également des services de transport, d'hébergement et restauration et de loisirs. En revanche, certains produits ont vu leur consommation augmenter pendant le confinement (produits alimentaires notamment).

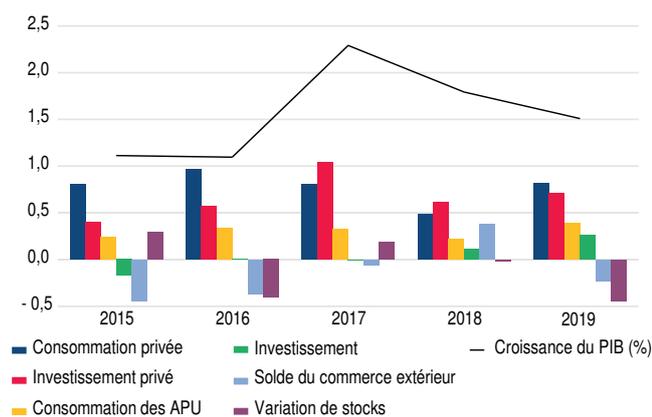
Cette crise touche fortement l'ensemble des régions françaises, avec quelques disparités néanmoins, compte tenu des différences de structure sectorielle qui existent d'un territoire à un autre³. En effet, la perte d'activité au niveau local dépend entre autres du poids des activités durement touchées par la crise (tourisme, construction...) et de celui des secteurs qui au contraire sont davantage épargnés (agriculture).■

Auteur : Thomas Ouin-Lagarde, Insee.

² Au premier trimestre 2020, le PIB a baissé de 2,2 % en Allemagne, 5,3 % en France, 5,3 % en Italie, 5,2 % en Espagne, 2,0 % au Royaume-Uni, 1,3 % aux États-Unis, ces écarts pouvant traduire à la fois les différences de calendrier dans la mise en place de mesures d'endiguement de l'épidémie et les différences méthodologiques d'estimation de l'activité dans cette période très particulière.

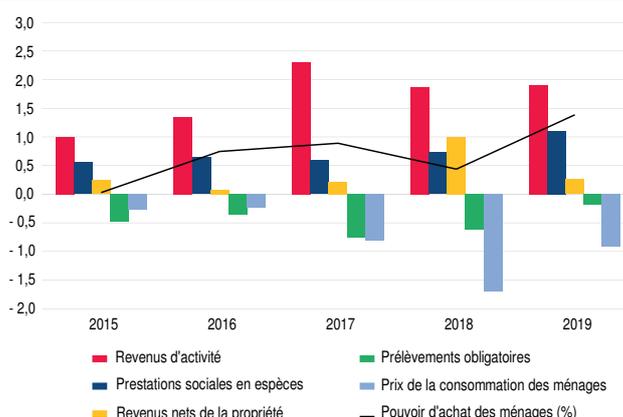
³ Voir l'éclairage régional du Point de conjoncture du 7 mai.

1 L'activité ralentit en 2019, freinée par le solde du commerce extérieur



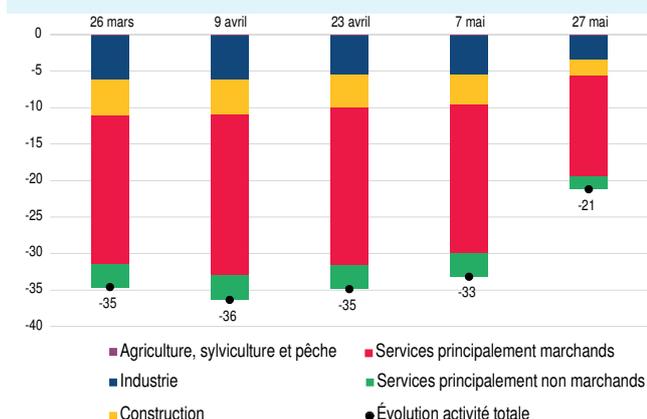
Note : croissance du PIB en % et contributions en point.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2 L'accélération des prestations sociales soutient le pouvoir d'achat



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

3 Les services ont été principalement touchés par la perte d'activité



Source : Points de conjoncture de l'Insee ; les dates indiquées sont les dates de parution de ces différents Points.

Emploi

L'emploi dans les Hauts-de-France repart à la hausse en 2019

Après le repli de 2018, l'emploi salarié progresse à nouveau dans les Hauts-de-France (+ 0,7 %), mais moins vite qu'au niveau national (+ 1,1 %). Seul le département de l'Aisne perd des emplois. Dans le secteur privé, la hausse est aussi moins élevée (+ 0,8 % contre + 1,4 %) alors qu'elle est comparable dans le public (+ 0,4 %). L'emploi accélère dans les services marchands (+ 1,6 %) et continue de progresser dans la construction (+ 1,8 %). Les effectifs reculent de 0,6 % dans l'industrie et de 1,0 % dans l'intérim.

Kévin Fusillier, Insee Hauts-de-France

Fin 2019, 2 043 000 personnes sont salariées dans les Hauts-de-France, soit un gain net de 14 300 emplois (+ 0,7 %) par rapport à l'an dernier (*figure 1*). Ce rebond, sur quatre trimestres consécutifs après une année 2018 en berne, est moins net qu'au niveau national (+ 1,1 %). Dans le secteur public, l'emploi progresse au même rythme qu'en France (+ 0,4 %) malgré un 4^e trimestre en repli. Dans le secteur privé, l'emploi progresse plus rapidement (+ 0,8 %), mais moins vite qu'au niveau national (+ 1,4 %).

La région se situe parmi les moins dynamiques de France métropolitaine (*figure 2*). L'emploi y progresse toutefois plus qu'en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est (+ 0,1 %). Au niveau national, les plus fortes hausses sont observées en Corse (+ 1,9 %) et Occitanie (+ 1,8 %).

Au sein de la région, l'emploi augmente dans quatre départements sur cinq (*figure 3*). La hausse est supérieure à la moyenne régionale dans le Pas-de-Calais (+ 1,0 %), le Nord (+ 0,9 %) et égale dans la Somme (+ 0,7 %). Elle est plus modérée dans l'Oise (+ 0,2 %). L'Aisne est le seul département qui connaît un repli (- 0,1 %) en 2019. Sur l'année, le Nord gagne 8 400 emplois, dont un tiers au cours du dernier trimestre. La création d'emploi a aussi été plus dynamique en fin d'année dans la Somme, alors que la hausse a été plus régulière dans le Pas-de-Calais.

Les services marchands accélèrent, la construction se consolide

En 2019, l'emploi régional dans les services marchands (hors intérim) s'accélère par rapport à 2018 (*figure 4*). La création nette est de 13 000 emplois, soit + 1,6 % après + 0,9 % l'an dernier. La région suit ainsi la tendance nationale (+ 1,8 % après + 1,3 % en 2018).

Dans le Nord, la hausse (+ 2,0 %) est supérieure à la moyenne de France métropolitaine. Elle est inférieure dans la Somme (+ 1,4 %), le Pas-de-Calais (+ 1,2 %), l'Oise (+ 1,0 %) et l'Aisne (+ 0,7 %). Dans la région, la progression est particulièrement marquée dans les secteurs des activités scientifiques, techniques et de soutien administratif (+ 4 000 emplois, soit + 2,1 %), de l'hébergement et la restauration (+ 3 800 emplois soit + 5,7 %) et de l'information et de la communication (+ 1 100 emplois soit + 3,1 %).

Dans la construction (y compris les BTP), la création d'emploi progresse de nouveau avec 1 900 emplois, soit + 1,8 % après + 1,6 % en 2018. La hausse est cependant moins marquée qu'au niveau national (+ 3,2 %). Dans la région, seule la Somme voit ses effectifs se réduire (- 1,3 %), au contraire du Pas-de-Calais (+ 2,8 %) et de l'Oise (+ 2,6 %) où l'augmentation est la plus marquée. La hausse est plus modérée dans le Nord (+ 1,6 %) et l'Aisne (+ 1,7 %).

L'intérim recule encore, l'industrie poursuit son repli

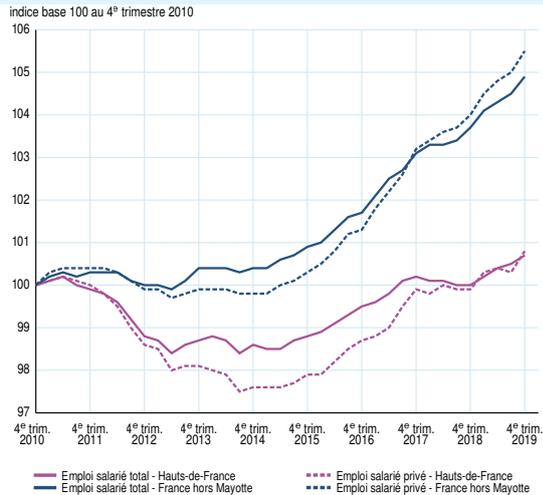
Sur un an, l'emploi intérimaire diminue de 1,0 % dans la région, soit - 700 emplois, contre - 0,3 % au niveau national. Ce mouvement, constaté surtout lors des 2^e et 3^e trimestres, poursuit la tendance de 2018 (*figure 5*). Le recours à l'intérim a particulièrement reculé dans deux secteurs : la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (- 1 140 emplois intérimaires, - 25,1 % en un an), et la fabrication de matériels de transport, (- 1 056 emplois soit - 18,3 %).

La situation est particulièrement contrastée dans la région. Si le nombre de missions intérimaires a crû régulièrement dans la Somme pour atteindre une hausse de 11,7 % (+ 800) sur l'année, les effectifs ont chuté dans l'Oise (- 6,7 %) et le Nord (- 4,2 %). L'essentiel de la perte isarienne s'est produite au 3^e trimestre (- 600 pour un total de - 690), le Nord a bénéficié d'un dernier trimestre plus favorable (+ 290 soit + 0,9 %), toutefois insuffisant pour compenser les pertes des trimestres précédents, portant la baisse annuelle à 1 400 unités. Les hausses dans le Pas-de-Calais (+ 3,1 %) et l'Aisne (+ 1,5 %) contribuent malgré tout à atténuer ce repli régional.

Sur un an, l'industrie régionale a encore perdu près de 1 700 emplois (- 0,6 %, après - 0,7 % en 2018) alors qu'au niveau national, les effectifs ont continué à progresser légèrement (+ 0,3 %, après + 0,4 % en 2018). Cette perte a été continue tout au long de l'année. L'emploi industriel diminue dans tous les départements, mais plus particulièrement dans l'Aisne (- 2,1 %) et la Somme (- 1,0 %). Les baisses constatées dans les autres départements sont de moindre ampleur, de - 0,5 % dans l'Oise et - 0,3 % dans le Nord et Pas-de-Calais.

Au niveau sectoriel, l'activité de fabrication d'« autres produits industriels » est davantage touchée par ce repli (- 2 400 postes soit - 1,6 %), alors qu'elle résiste mieux au niveau national (- 0,2 %). À l'inverse, l'industrie agroalimentaire connaît le même dynamisme (+ 800 emplois, soit + 1,5 %). ■

1 Évolution de l'emploi salarié

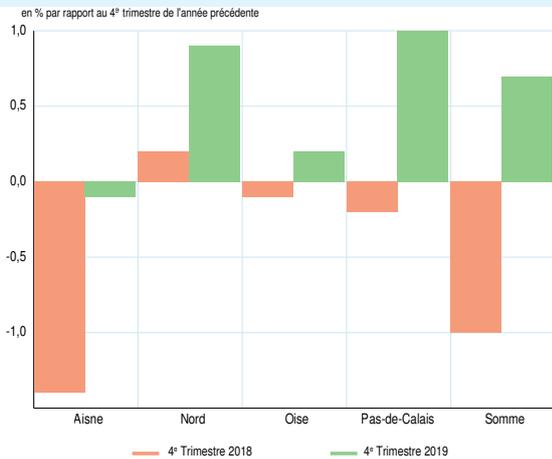


Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

3 Évolution de l'emploi salarié total par département

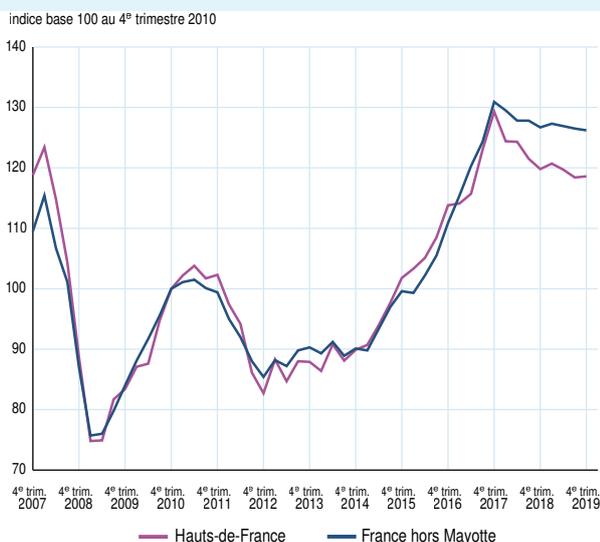


Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

5 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

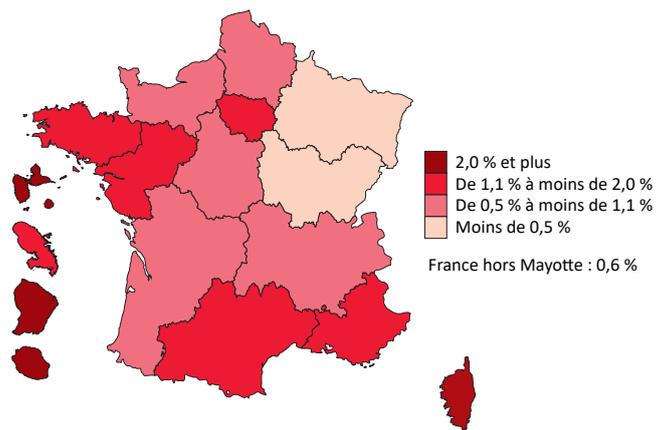


Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

2 Évolution régionale de l'emploi salarié total

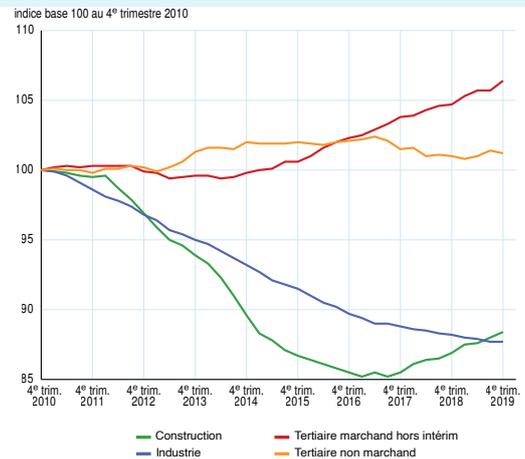


Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

4 Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

Chômage et politiques de l'emploi

Le chômage et la demande d'emploi baissent nettement en 2019

Au 4^e trimestre 2019, le taux de chômage s'établit à 10 % dans les Hauts-de-France soit son plus bas niveau depuis fin 2008. Pour la cinquième année consécutive, il recule dans la région (- 0,9 %). Ceci se traduit par un recul très marqué des demandeurs d'emploi. Ainsi, fin 2019, 566 440 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B et C, soit une baisse de 4,8 % sur un an. Après une année 2018 marquée par une diminution sensible des entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi, le bilan 2019 est stable.

Auteurs : Géraldine Caron (Insee), Louise Obein, Julie Pariente (Direccte)

Au 4^e trimestre 2019, 10,0 % des actifs des Hauts-de-France sont au chômage, contre 8,1 % en France (*figure 1*), soit leurs plus bas niveaux respectifs depuis fin 2008.

Le chômage diminue ainsi pour la cinquième année consécutive dans la région. Cette baisse de 0,9 point est plus nette que les années précédentes. Elle est aussi légèrement plus marquée qu'à l'échelle nationale (- 0,7 point). Le taux de chômage régional reste néanmoins le plus élevé de France métropolitaine, devant les régions Occitanie (9,6 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9,3 %).

La situation s'améliore sur le marché du travail des cinq départements des Hauts-de-France : de - 0,6 point pour l'Oise à - 1,0 point pour le Nord et la Somme (*figure 2*). L'Oise, dont le taux de chômage est identique à la moyenne française, reste le département le moins touché des Hauts-de-France. À l'inverse, le chômage touche plus durement l'Aisne (11,4 %).

Moins de demandeuses d'emploi, une première depuis 2008

Au 4^e trimestre 2019, les Hauts-de-France comptent 566 440 personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B et C. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 4,8 % (*figure 3*). Cette baisse est plus marquée qu'au niveau national (- 3,0 %) et confirme l'amélioration de 2018 (- 0,6 %).

Les demandeurs d'emploi sont moins nombreux dans l'ensemble des départements. Le recul est net dans le Nord (- 5,2 %), la Somme (- 4,9 %), le Pas-de-Calais (- 4,7 %) et l'Oise (- 4,5 %), plus modérée dans l'Aisne (-3,1 %).

Pour la première fois depuis 2008, le nombre de femmes inscrites à Pôle emploi diminue dans les Hauts-de-France (- 4,3 %). Néanmoins, la baisse est moins marquée que chez les hommes (- 5,3 %). Au niveau national, la situation s'améliore également (- 2,7 % chez les femmes, - 3,2 % chez les hommes).

Moins de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Dans la région, la situation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans s'améliore (- 2,1 %), elle aussi pour la première fois depuis la crise de 2008. La baisse est nettement plus marquée qu'à l'échelle nationale (- 0,2 %). Tous les départements des Hauts-de-France profitent de cette embellie. Comme les années précédentes, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont toujours moins nombreux en 2019 (- 5,2 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an se replie nettement (- 5,7 %) après deux années consécutives de hausse. Dans la région, la baisse est deux fois plus forte qu'au niveau national (- 2,5 %). Seuls les inscrits depuis plus de deux ans sont plus nombreux en 2019 (+ 1,0 % sur un an). La part des demandeurs d'emploi dits de longue durée s'élève désormais à 50,6 % des demandeurs d'emploi, soit 2,7 points de plus qu'au niveau national.

Stabilité globale des entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi

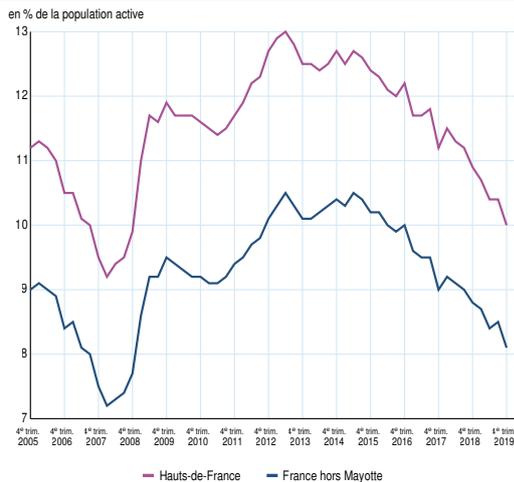
Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi évolue peu en 2019 dans la région (+ 0,8 %) comme en France métropolitaine (+ 0,1 %) (*figure 4*), après une chute en 2018 (respectivement - 15,3 % et - 9,6 %).

Le recours global aux contrats aidés continue de reculer (- 3,8 %) après le coup d'arrêt de 2018 mais les évolutions diffèrent selon le type de contrat. D'un côté, le nombre de contrats conclus en insertion par l'activité économique (IAE) progresse encore et concerne 40 100 contrats (+ 2,9 %). D'un autre, les parcours emploi compétences (PEC) se contractent à nouveau avec 10 600 entrées en 2019 (- 24,3 %) en raison d'une enveloppe autorisée moindre. Enfin, si le nombre de CUI-CIE (contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi) rebondit (+ 30,0 %), ceux-ci pèsent peu car restreints aux DOM ou exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens. Dans la région, le département du Nord représente plus de 9 CUI-CIE conclus sur 10.

L'alternance séduit toujours avec plus de 45 000 entrées en 2019, soit une hausse de 6,7 %. L'augmentation est portée par les contrats d'apprentissage (+ 15,0 %), tandis que le nombre de contrats de professionnalisation se replie (- 4,5 %).

Le nombre de jeunes suivis par les missions locales dans le cadre d'une entrée en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dépasse les 40 000 et repart à la hausse dans la région (+ 11,8 %) comme en France (+ 17,4 %). La Garantie jeunes, destinée aux jeunes en situation de précarité sociale et financière, bénéficie en complément à 15 600 d'entre eux, soit + 5,9 % par rapport à 2018. ■

1 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Taux de chômage

Période	en % de la population active					Évolution 2018 T4 / 2017 T4 (en points de %)
	2018 T4	2019 T1	2019 T2	2019 T3	2019 T4 (p)	
Aisne	12,2	12,0	11,8	11,9	11,4	-0,8
Nord	11,5	11,3	10,9	11,0	10,5	-1,0
Oise	8,7	8,3	8,3	8,4	8,1	-0,6
Pas-de-Calais	10,7	10,5	10,2	10,2	9,9	-0,8
Somme	10,5	10,4	10,0	10,0	9,5	-1,0
Hauts-de-France	10,9	10,7	10,4	10,4	10,0	-0,9
France hors Mayotte	8,8	8,7	8,4	8,5	8,1	-0,7

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2019				Évolution 2019/2018 ¹	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	280 910	186 280	49,6	52,5	-5,3	-5,5
Femmes	285 530	168 490	50,4	47,5	-4,3	-5,6
Moins de 25 ans	88 300	57 590	15,6	16,2	-5,2	-2,9
25 à 49 ans	34 910	209 010	60,7	58,9	-5,7	-6,7
50 ans ou plus	134 230	88 170	23,7	24,9	-2,1	-4,4
Inscrits depuis un an ou plus	286 380	nd	50,6	nd	-5,7	nd
dont inscrits depuis plus de 2 ans	175 140	nd	30,9	nd	1,0	nd
Hauts-de-France	566 440	354 770	100,0	100,0	-4,8	-5,5
France entière	5 746 400	3 551 300	100,0	100,0	-3,0	nd

nd : données non disponibles.

¹ : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2018 et le quatrième trimestre 2019.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT.

4 Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes dans les Hauts-de-France

	2018	2019	Évolution 2019/2018 (en %)
Aides à l'emploi¹	96 400	97 213	0,8
Contrats aidés	53 800	51 768	-3,8
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	13 992	10 598	-24,3
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	804	1 045	30,0
Insertion par l'activité économique (IAE)	39 004	40 125	2,9
Contrats en alternance	42 600	45 445	6,7
Apprentissage	24 435	28 090	15,0
Contrat de professionnalisation	18 165	17 355	-4,5
Accompagnement des jeunes	36 466	40 764	11,8
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	36 466	40 764	11,8
dont Garantie jeunes	14 714	15 584	5,9

¹ : extraction à fin avril 2020.

Notes : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Sources : ASP ; I-Milo ; chambres consulaires ; Dares.

Démographie des entreprises

Les créations d'entreprises à un niveau record

En 2019, 48 800 entreprises ont été créées dans la région Hauts-de-France, soit une hausse de 23,3 % par rapport à 2018, supérieure à la moyenne nationale (+ 17,9 %). Portée principalement par l'essor des immatriculations de micro-entrepreneurs, cette augmentation concerne l'ensemble des secteurs d'activité, en particulier les services et l'industrie. Le nombre de défaillances d'entreprises recule de nouveau, de - 7,9 % par rapport à 2018.

Auteur : David Ferrere, Insee Hauts-de-France

Toujours plus de micro-entrepreneurs

En 2019, 48 800 entreprises ont été créées dans les Hauts-de-France, soit une augmentation de 23,3 % par rapport à 2018 (*figure 1*). Cette croissance est supérieure au niveau national (+ 17,9 %). Cette hausse, plus importante que celle de l'année dernière (+ 14,3 %) est portée de nouveau par l'essor des créations d'entreprises sous le régime des micro-entrepreneurs (+ 35,1 % par rapport à 2018). Près d'une création sur deux est désormais sous ce régime. Les évolutions législatives apportées au régime fiscal depuis le 1^{er} janvier 2018 continuent de favoriser cette dynamique, au niveau régional comme au niveau national (+ 25,3 %).

Les créations d'entreprises individuelles représentent plus du quart des créations. Leur nombre est en hausse de 18,6 % par rapport à 2018, contre + 15,7 % au niveau national. Représentant près du quart des créations, les créations de sociétés augmentent plus modérément (+ 9,6 %).

Hausse dans l'ensemble des départements

Dans tous les départements de la région, le nombre de créations augmente. La hausse est particulièrement marquée dans le Pas-de-Calais (+ 27,4 %) et le Nord (+ 26,2 %) (*figure 2*). Dans ces deux départements, les créations sous le régime de micro-entrepreneur sont plus dynamiques. À l'inverse, les créations de micro-entreprises n'augmentent que de 10,6 % dans la Somme, pour une augmentation tous régimes confondus inférieure à la moyenne nationale.

L'industrie et les services plus dynamiques

Les créations d'entreprises augmentent dans tous les secteurs d'activité à des degrés divers. L'industrie (+ 40,9 %) et les services (+ 41,8 % tous services confondus) sont particulièrement dynamiques (*figure 3*).

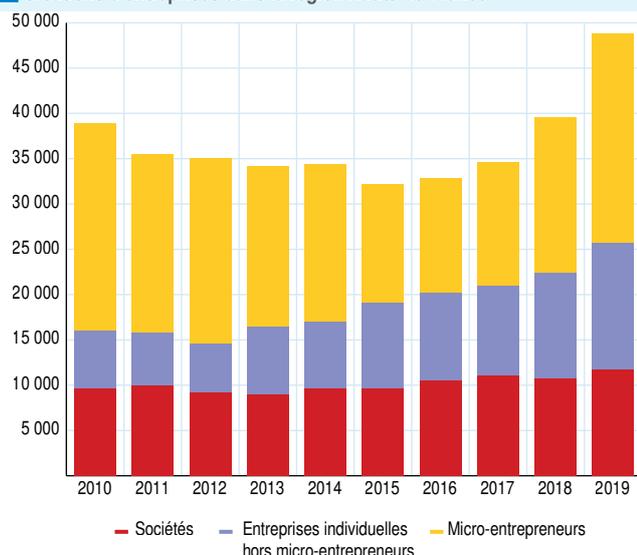
Hors micro-entreprises, la hausse est aussi générale. L'industrie se démarque cependant à nouveau avec + 20,4 % de sociétés et + 53,9 % d'entreprises individuelles créées. Concernant le régime des micro-entreprises, la hausse est la plus marquée dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration qui enregistre la plus forte hausse (+ 48,7 %).

Une baisse significative des défaillances d'entreprises

En 2019, 3 912 défaillances d'entreprises ont été enregistrées dans l'ensemble de la région, soit une baisse de 7,9 % par rapport à 2018. Les défaillances sont en recul dans tous les départements, sauf dans l'Oise (+ 10,5 %). C'est le Pas-de-Calais qui enregistre la baisse la plus significative (- 19,4 %) (*figure 4*).

Les défaillances d'entreprises sont en nette baisse dans la construction (- 17,0 %) et l'agriculture (- 15,5 %). Comme en 2018, c'est dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration que les défaillances sont les plus nombreuses (plus de 1 600), malgré une baisse de 6,7 %. Les services aux particuliers sont le seul secteur qui subit une hausse des défaillances (+ 2,7 %) (*figure 5*). ■

1 Créations d'entreprises dans la région Hauts-de-France

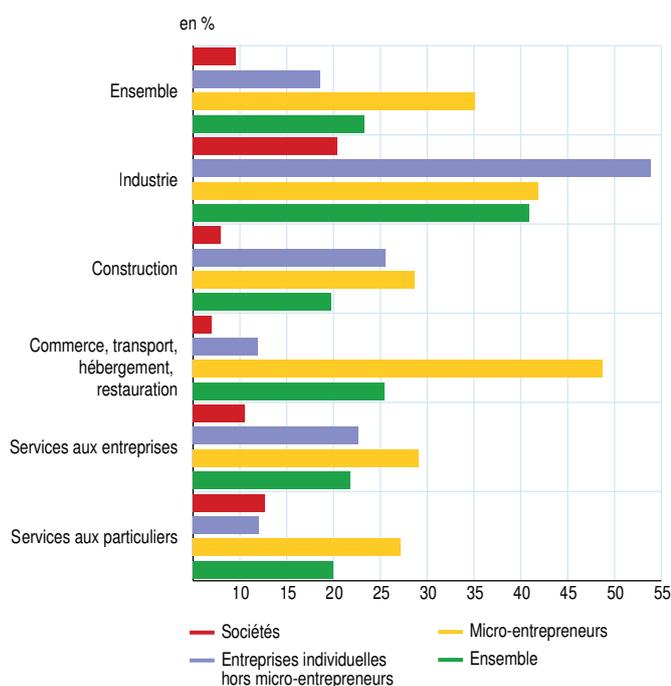


Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene).

3 Évolution du nombre de créations d'entreprises entre 2018 et 2019 dans les Hauts-de-France



Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene).

2 Créations d'entreprises par département dans la région Hauts-de-France

	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	
	Évolution 2019/2018 (en %)	Évolution 2019/2018 (en %)	Évolution 2019/2018 (en %)	Créations en 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (en %)
Aisne	6,6	15,6	24,8	3 108	16,9
Nord	9,3	16,1	42,4	25 273	26,2
Oise	10,4	17,0	21,4	6 848	17,0
Pas-de-Calais	11,6	24,5	40,2	9 396	27,4
Somme	7,2	21,1	10,6	4 168	13,7
Hauts-de-France	9,6	18,6	35,1	48 793	23,3
France entière	8,6	15,7	25,3	815 257	17,9

Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements - Sirene).

4 Défaillances d'entreprises par département

	Défaillances 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)
	Aisne	318
Nord	1 922	-6,2
Oise	528	10,5
Pas-de-Calais	825	-19,4
Somme	319	-7,3
Hauts-de-France	3 912	-7,9
France entière	51 165	-5,2

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

5 Défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité

	Hauts-de-France		France entière	
	Défaillances 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)	Défaillances 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018 (%)
Agriculture	49	-15,5	1 400	-1,2
Industrie	294	-9,5	3 429	-12
Construction	768	-17	11 064	-6,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	1 668	-6,7	20 015	-3,9
Services aux entreprises	644	-4,3	9 822	-3,6
Services aux particuliers	462	2,7	5 110	-4,5
Ensemble	3 912	-7,9	51 165	-5,2

Notes : données brutes, en date de jugement. La somme des secteurs peut ne pas correspondre au total de la région.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20 mars 2020).

Agriculture

Une année soumise aux caprices de la météo

En 2019, les moissons en blé et orge d'hiver sont satisfaisantes, mais les cours se replient. Les pluies excédentaires de l'automne viennent perturber l'arrachage des pommes de terre mais profitent aux betteraves industrielles. L'abondance des stocks pèse sur le cours du sucre blanc. La bonne récolte en pommes de terre ne permet pas aux cours de s'élever. Le prix du lait est en hausse malgré une augmentation de la production. Les cours de la viande bovine se maintiennent alors que ceux du porc progressent sensiblement par rapport à l'an passé.

Auteur : Sandra Delaby, Draaf, Hauts-de-France

Quantité et qualité pour le blé et l'orge

En 2019, les conditions climatiques entraînent une moisson précoce des cultures céréalières. Les rendements en blé et en orge d'hiver sont cependant au-dessus des moyennes quinquennales et se cumulent à l'augmentation des surfaces. Ainsi, leur production augmente de 13 % par rapport à l'an passé.

En raison de l'abondance de la récolte, les cours baissent durant l'été. Celui du blé tendre rendu Rouen s'établit à 176,91 € en moyenne annuelle, contre 178,34 € en 2018 (*figure 1*). Fort heureusement, la bonne activité à l'export soutient les producteurs.

Le cours du sucre peine à se redresser

Semées dans de bonnes conditions, les betteraves souffrent de la sécheresse printanière, mais sont sauvées par les pluies de juin. Le climat estival favorable permet aux racines de s'enrichir en sucre et les averses de l'automne sont bénéfiques pour la prise de poids. Avec 870 q/ha, le rendement régional en betteraves industrielles est au final satisfaisant. La production de betteraves industrielles baisse en raison d'un recul de plus de 14 000 ha des surfaces cultivées. En 2019, compte tenu de l'importance des stocks de sucre, le cours du sucre blanc atteint 298 € la tonne, ce qui correspond à une chute d'un quart de son prix moyen par rapport à 2017 et d'un tiers comparé à 2016 (*figure 2*).

Hausse de la surface implantée en pommes de terre

La production de pommes de terre croît de 9 % par rapport à 2018, en lien avec l'augmentation des surfaces exploitées (près de 4 000 ha en plus). La pression sanitaire est faible à la faveur de la sécheresse estivale. Les pluies automnales abondantes sont propices à un grossissement des tubercules pour les variétés encore en terre, mais rendent les arrachages compliqués. Dans ces conditions, la conservation des tubercules s'avère délicate. En début d'année, le cours de la pomme de terre est à la hausse du fait de stocks au plus bas. L'année se termine toutefois avec des cours inférieurs à ceux de 2018 en raison d'une offre plus abondante.

Remontée du prix du lait

En 2019, la production de lait atteint 23 millions d'hectolitres, en hausse de 0,7 % par rapport à 2018. Ni la diminution du nombre de producteurs (- 3 % sur un an), ni la sécheresse ou encore la limitation momentanée de la collecte suite à l'incendie de Lubrizol, n'ont affecté la production dans la région. Les prix du lait restent supérieurs à ceux de l'an passé jusqu'en septembre (*figure 3*). Le prix moyen standard annuel s'établit à 334,36 € les 1 000 litres en 2019, contre 323,9 € en 2018.

Plus de bovins abattus mais moins de porcs

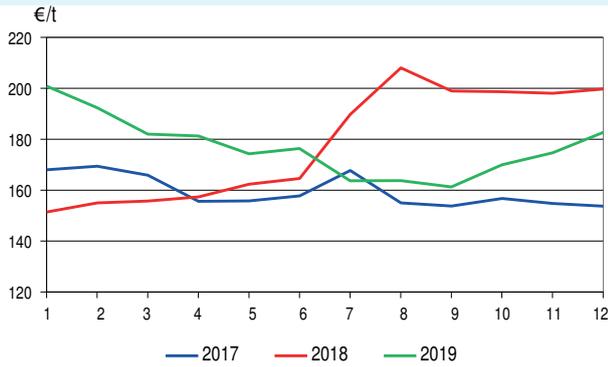
Les abattages de gros bovins progressent de 7 % dans la région avec 265 milliers de têtes abattues. La stabilité des cours de la viande et la diminution des prix de l'alimentation animale permettent aux éleveurs de dégager plus de marges.

Même si le volume d'abattage diminue de 5 %, l'élevage porcin s'inscrit en 2019 dans une trajectoire positive. Beaucoup de porcins sont exportés vifs, notamment vers la Belgique et l'épidémie de peste porcine en Asie profite au marché français. Entre janvier et septembre, le prix du porc charcutier (classe E + S) augmente de 35 %, puis se maintient (*figure 4*). En moyenne annuelle, il atteint ainsi 1,67 € le kilo de carcasse, contre 1,38 € l'an passé. ■

Les indicateurs économiques restent favorables en 2019

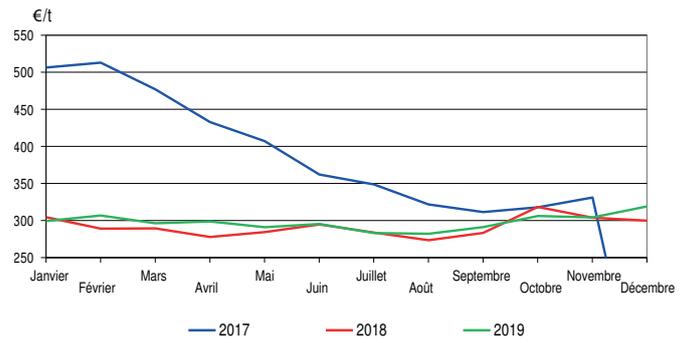
Porté par la hausse des prix des pommes de terre, des oléagineux, des porcins et des volailles, l'indice moyen annuel du prix des produits agricoles à la production (IPPAP) passe de 106,1 en 2018 à 108,0 en 2019. L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) augmente un peu moins (de 102,3 à 103,8). Les biens et services de consommation courante comme les biens d'investissement coûtent plus cher. Les produits de protection des cultures sont moins onéreux au contraire des engrais et amendements et des aliments pour animaux. Avec un IPPAP supérieur de 4 points à l'IPAMPA, l'environnement économique des exploitations reste favorable en 2019 (*figure 5*).

1 Cotation du blé tendre rendu Rouen



Sources : FranceAgriMer, La Dépêche.

2 Cours du sucre blanc à Londres marché à terme



Source : La Dépêche.

3 Évolution du prix moyen standard en € pour 1 000 litres de lait

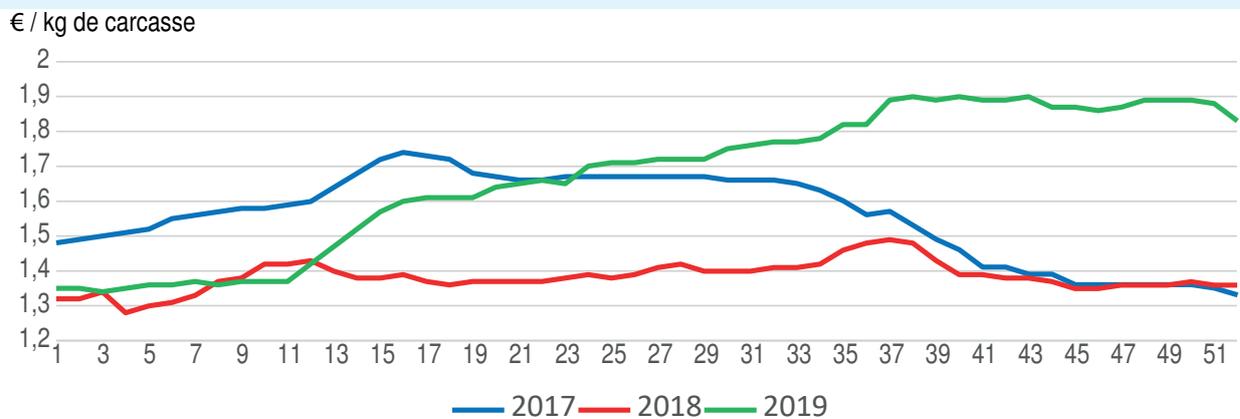


Sources : FranceAgriMer, enquête mensuelle laitière.

Pour en savoir plus

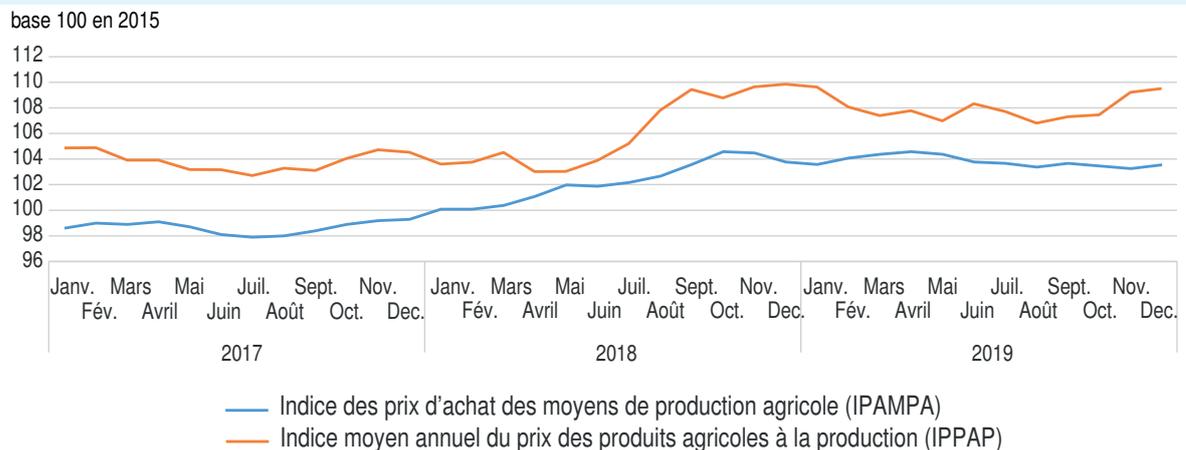
- Bilan conjoncturel 2019 de la Draaf Hauts-de-France <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bilan-conjoncturel-2019>.

4 Prix moyen du porc charcutier classe E + S, bassin nord-est



Source : cotations RNM.

5 Évolution de l'indice des prix d'achats des moyens de production agricole et de l'indice moyen annuel du prix des produits agricoles à la production



Sources : Insee, Agreste.

Construction

Une demande dynamique dans l'immobilier commercial mais des premiers signes d'essoufflement dans l'immobilier résidentiel

En 2019 dans les Hauts-de-France, l'emploi dans le secteur de la construction a progressé de 1,8 % en un an. Sur le marché de la promotion immobilière, la demande ressort en hausse par rapport à 2018. Conséquence d'une offre inférieure à la demande, le stock de logements neufs invendus diminue. Les autorisations de construction de logements baissent et évoluent à un rythme inférieur à celui observé sur l'ensemble du territoire français. En revanche, les mises en chantier cumulées sur un an restent stables. Dans le secteur non résidentiel, le dynamisme du secteur des entrepôts booste la croissance des surfaces de plancher autorisées.

Auteur : Franck Lequesne, Dreal, Hauts-de-France

L'emploi dans le secteur de la construction repart à la hausse

Sur un an, la construction a gagné 1 900 emplois, soit une hausse de 1,8 % par rapport à la fin 2018. Avec 108 600 salariés à la fin 2019, le secteur de la construction représente 5,3 % de l'emploi salarié en Hauts-de-France.

Dans la région, un peu plus de 4 600 entreprises ont été créées dans la construction en 2019, soit 21 % de plus qu'en 2018. Parmi elles, une sur cinq sont le fait de micro-entrepreneurs. Dans le même temps, 800 entreprises du BTP ont déposé le bilan, soit environ 150 de moins qu'en 2018.

Pour la promotion immobilière, les mises en vente baissent malgré une demande tonique

Au cours de l'année 2019, 6 100 logements neufs ont été vendus dans les Hauts-de-France. Les ventes ressortent en hausse de 4,2 % par rapport à 2018. Près de 5 400 appartements neufs ont été vendus et grâce à deux trimestres particulièrement dynamiques (T1 et T3), la progression des ventes atteint 8,8 % sur un an (*figure 1*). À l'inverse, les ventes de maisons individuelles se replient nettement (- 20,2 %) et s'établissent à 700 logements.

En 2019, 5 300 logements neufs ont été mis en vente, soit une baisse de l'offre de 9,4 % par rapport à 2018. Cette diminution des mises en vente concerne aussi bien le collectif (- 6,1 %) que l'individuel (- 26,3 %).

En raison d'une offre inférieure à la demande, le stock de logements neufs invendus diminue (- 8,7 %). L'encours proposé à la vente est à son plus bas niveau depuis début 2016, à 5 600 logements.

En Hauts-de-France, le prix de vente d'une maison individuelle neuve atteint un peu plus de 231 000 euros, en hausse de 3,6 % par rapport à 2018 (*figure 2*). Le prix moyen au mètre carré s'établit à près de 3 500 euros pour l'achat d'un appartement neuf, en hausse de 3,4 % (*figure 3*).

Les autorisations sont en repli, les mises en chantier ne plient pas

En 2019, 25 600 logements ont été autorisés à la construction en Hauts-de-France, soit une baisse de 14,3 % par rapport aux douze mois précédents (*figure 4*). Les autorisations sur une année évoluent donc à un rythme inférieur à celui observé sur l'ensemble du territoire français (- 2,4 %).

Les autorisations diminuent surtout dans les départements du Pas-de-Calais (- 20,9 %) et du Nord (- 19,8 %) qui représentent plus de 70 % du total de la région. Le département de l'Oise fait figure d'exception, avec une progression de 12,5 % des autorisations par rapport à 2018 (soit près de 3 500 en 2019).

En 2019, le nombre de mises en chantier en Hauts-de-France, atteint 24 300 unités, soit une augmentation de 0,2 % par rapport aux douze mois précédents (*figure 5*). Le Nord et l'Aisne sont les seuls départements de la

région à bénéficier d'une évolution favorable (respectivement + 7,7 % et + 7,0 %). Sur l'ensemble du territoire français, les mises en chantier diminuent de 0,9 % par rapport à la même période.

La construction de locaux, portée par les entrepôts, est bien orientée

Dans les Hauts-de-France, les surfaces de plancher autorisées dans le secteur non résidentiel ont augmenté de 31,2 % en un an (*figure 6*), contre + 1,3 % en France. En 2019, près de 4,6 millions de mètres carrés de surface de plancher ont été autorisés dans la région, ce qui représente près de 12 % des surfaces autorisées en France.

En 2019, le secteur de l'entreposage poursuit sa forte progression dans la région (+ 94,6 %). Avec plus de 2,1 millions de mètres carrés, il représente près de la moitié des surfaces de plancher autorisées en 2019, dans les Hauts-de-France.

La hausse est également sensible dans les secteurs de l'exploitation agricole ou forestière (+ 16,3 %), des bureaux (+ 15,9 %) et de l'industrie (+ 5,3 %). Les surfaces affectées aux locaux commerciaux accusent la baisse la plus marquée (- 21,2 %) suivie par celles de l'artisanat (- 14,0 %), du service public (- 8,9 %) et de l'hébergement hôtelier (- 5,4 %). ■

Pour en savoir plus

- Les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de la construction de logements
- Les bulletins de la Dreal, les résultats chiffrés et commentés de l'ECLN
- Le tableau de bord sur la construction neuve de locaux non résidentiels

1 Ventes des maisons et des appartements neufs

	Hauts-de-France			France métropolitaine		
	En 2019 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2019/2018 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2019/2013 ² (en %)	En 2019 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2019/2018 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ² (en %)
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	733	-20,2	0,4	8 607	-8,9	2,3
Prix moyen par maison	231 398	3,6	1,1	278 795	4,8	1,7
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	5 364	8,8	12,3	120 940	0,7	9,4
Prix moyen au m ²	3 484	3,4	1,3	4 250	4,1	1,2

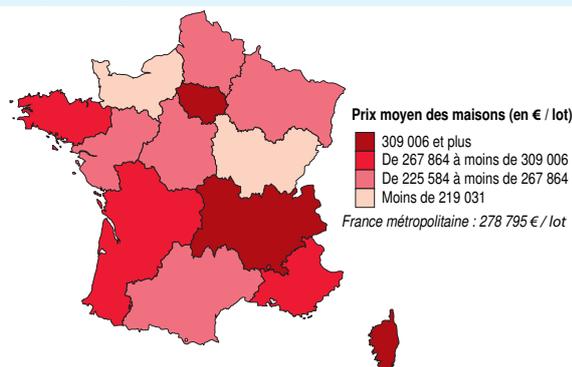
¹ : réservations avec dépôt d'arrhes.

² : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

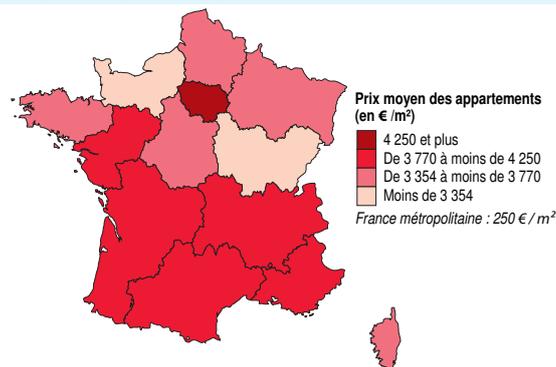
2 Prix régional moyen des maisons neuves en 2019



Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

3 Prix régional moyen des appartements neufs en 2019



Champ : France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

4 Logements autorisés par département

	Logements en 2019	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ¹
	(nombre)	(%)	(%)
Aisne	1 400	0,1	-2,9
Nord	12 700	-19,8	0,0
Oise	3 500	12,5	-9,2
Pas-de-Calais	5 400	-20,9	-1,1
Somme	2 700	-3,2	0,5
Hauts-de-France	25 600	-14,3	-1,4
France hors Mayotte	449 400	-2,4	1,5

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

5 Logements commencés par département

	Logements en 2019	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ¹
	(nombre)	(%)	(%)
Aisne	1 300	7,0	-5,2
Nord	12 800	-7,7	1,4
Oise	2 800	-7,8	-3,4
Pas-de-Calais	5 000	-9,1	-1,9
Somme	2 500	-7,4	2,5
Hauts-de-France	24 300	0,2	-0,3
France hors Mayotte	410 000	-0,9	3,2

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 février 2020.

6 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Hauts-de-France			France entière		
	Surfaces autorisées en 2019	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ¹	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013 ¹	
	(en milliers de m ²)	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	
Artisanat	102	-14,0	4,1	-2,1	5,8	
Bureaux	493	15,9	11,2	3,6	4,9	
Commerce	313	-21,1	1,2	-5,1	-1,9	
Entrepôt	2 158	94,6	26,0	22,0	8,8	
Exploitation agricole ou forestière	650	16,3	-6,0	-5,1	-4,4	
Hébergement hôtelier	57	-5,4	12,0	-1,3	8,8	
Industrie	375	5,3	12,5	-1,0	4,0	
Service public ou d'intérêt collectif	403	-8,9	-3,1	-8,2	-2,0	
Ensemble	4 551	31,2	6,1	1,3	0,9	

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 février 2020.

Tourisme

Fréquentation au sommet pour les hôtels et les campings des Hauts-de-France

2 019 est une année record pour l'hôtellerie et les campings des Hauts-de-France, alors même que les cérémonies commémoratives liées à la guerre mondiale de 14-18 sont passées. Au total, la région a enregistré 12,1 millions de nuitées : 9,2 millions dans les hôtels et 3,0 millions dans les campings. En hausse par rapport à 2018, la fréquentation dans les hôtels est portée par la clientèle résidente. Dans les campings, le nombre de nuitées est en forte augmentation (+ 18,2 %) porté par les résidents et les non-résidents.

Julien Marache, Insee Hauts-de-France

Avec 12,1 millions de nuitées vendues en 2019 dans les hôtels et les campings, la région enregistre une nouvelle très bonne année pour le tourisme.

Fréquentation record pour les hôtels

En 2019, 9,2 millions de nuitées ont été vendues dans les hôtels des Hauts-de-France, soit le plus haut niveau jamais observé dans la région, alors même que les cérémonies commémoratives liées à la guerre mondiale de 14-18 sont derrière nous. Sur un an, la progression atteint 1,0 % (+ 0,8 % en France métropolitaine), confirmant la tendance positive de ces dernières années (figure 1). Cette augmentation est liée exclusivement à une affluence plus élevée (+ 0,5 % d'arrivées), la durée moyenne de séjour restant en effet identique à celle de 2018 (figure 2).

Une croissance maintenue par les résidents

Ces bons résultats s'expliquent par la progression de 5,0 % de la fréquentation de la clientèle résidente en France (2/3 de l'ensemble des nuitées) (figure 3). À l'inverse, le volume des nuitées des non-résidents recule de 9,7 %, après une hausse de 7,7 % en 2018. La clientèle britannique chute ainsi de 18 %, dans un contexte aggravé par les effets du Brexit. Les nuitées des résidents allemands et néerlandais diminuent également, mais moins fortement, alors qu'à l'inverse celles des résidents belges augmentent de 2,4 %.

Aucun département n'est épargné par ce repli des touristes non-résidents. L'Oise et le Nord terminent quand même l'année sur une note positive (+ 4,8 % et + 2,0 % des nuitées) grâce à la clientèle résidente. L'activité hôtelière se contracte en revanche dans l'Aisne (- 5,9 % des nuitées), où la fréquentation résidente diminue également. Enfin, dans le Pas-de-Calais et la Somme,

la baisse est plus contenue, malgré le net recul de la clientèle non résidente pour le département samarien.

Une année au zénith pour les campings

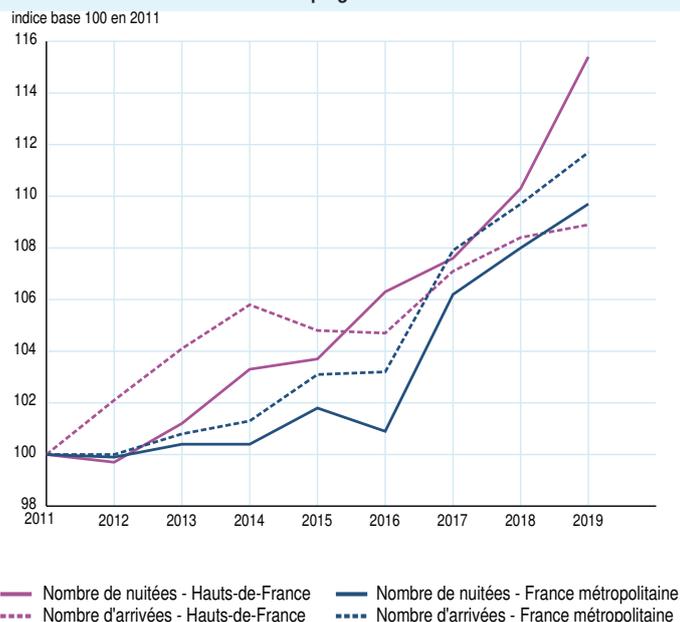
L'année 2019 est un très bon cru pour les campings des Hauts-de-France (figure 1). Grâce à une météo favorable et une offre en hébergements et équipements toujours plus attractive, la fréquentation atteint, entre avril et septembre, la valeur record de 3,0 millions de nuitées vendues (+ 18,2 % par rapport à la saison 2018, + 2,9 % en France métropolitaine). Ces résultats sont à mettre à l'actif du nombre d'emplacements locatifs du type mobil-home en nette augmentation (+ 12,3 % par rapport à 2018). Ils représentent désormais 55,2 % des nuitées enregistrées. Le taux d'occupation progresse de 1,4 point mais reste en deçà de celui observé en moyenne en France métropolitaine (31,3 % contre 36,4 %) (figure 4).

Fréquentation en hausse des résidents et non-résidents dans les campings

Les touristes résidents, comme non résidents, contribuent à la hausse de nuitées dans les campings avec quelques nuances (figure 5). La clientèle résidente (représentant 57 % des nuitées) est venue plus nombreuse (+ 12,3 % des arrivées) et a séjourné un peu plus longtemps (3,8 jours en moyenne contre 3,6 en 2018). À l'inverse, le nombre de touristes non résidents recule (- 10,2%), mais leur durée de séjour augmente de 2,3 à 3,0 jours en moyenne (figure 2).

Dans tous les départements, le nombre de nuitées en camping augmente, en particulier dans l'Aisne et l'Oise, grâce à des capacités d'accueil accrues et une forte présence d'emplacements équipés (figure 6). ■

1 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings



Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

2 Fréquentation des hôtels et des campings

	Hauts-de-France		France métropolitaine	
	Hôtels	Campings	Hôtels	Campings
Arrivées	5 820	866	121 755	25 559
Résidents	4 337	447	84 379	17 098
Non résidents	1 483	419	37 376	8 461
Nuitées	9 164	2 953	214 638	128 602
Résidents	6 897	1 693	138 214	88 447
Non résidents	2 267	1 261	76 424	40 155
Durée moyenne du séjour (en jours)	1,6	3,4	1,8	5,0
Résidents	1,6	3,8	1,6	5,2
Non résidents	1,5	3,0	2,0	4,7

Notes : données 2019 définitives.

La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

3 Évolution de nuitées dans les hôtels par nationalité et département

	Hauts-de-France	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme
Nuitées totales	1,0	-5,9	2,0	4,8	-0,4	-0,6
Nuitées résidentes	5,0	-2,2	5,0	8,9	3,4	7,9
Non résidentes	-9,7	-16,0	-7,4	-10,9	-7,2	-21,4
dont						
Royaume-Uni	-18,1	-24,8	-20,8	-11,3	-14,2	-32,3
Belgique	2,4	0,5	1,8	-2,4	8,0	-13,2
Allemagne	-11,4	-4,5	-16,2	-8,2	-7,9	-10,1
Pays-Bas	-1,7	-28,8	3,6	-13,8	6,0	-7,7

Note : données 2019 définitives.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Avertissement

Fréquentation touristique – Révision des séries concernant les hôtels à compter du 1^{er} janvier 2019.

À partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

6 Nombre de nuitées dans les campings par département

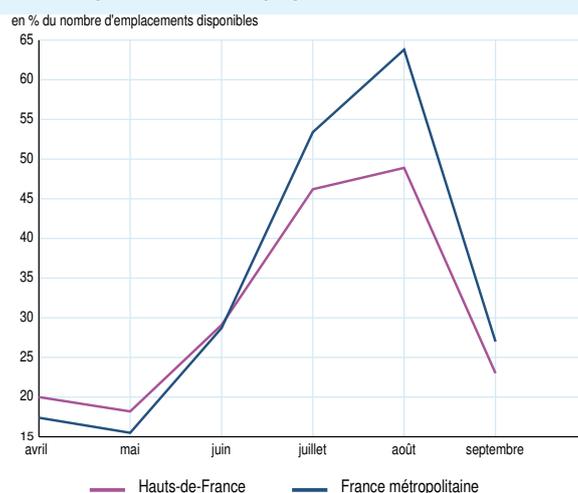
	Nombre de nuitées dans les campings			Part de nuitées effectuées en 2019	
	2019 (en milliers)	Évolution 2019 / 2018 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2018 / 2013 ¹ (en %)	Par une clientèle non résidente (en %)	Sur emplacements équipés (en %)
Aisne	544	28,4	-1,0	84,7	76,5
Nord	317	11,8	4,2	36,5	41,6
Oise	169	26,3	13,4	29,1	60,0
Pas-de-Calais	799	22,0	2,5	39,1	38,3
Somme	1 124	12,0	4,7	28,7	60,0
Hauts-de-France	2 953	18,2	3,3	42,7	55,2
France métropolitaine	128 602	2,9	1,8	31,2	55,4

Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016, le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

4 Taux d'occupation dans les campings en 2019



Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

5 Nombre de nuitées dans les campings par nationalité et type d'emplacement

	Nombre total de nuitées (en milliers)	Évolution 2019/2018 (en %)
Nuitées totales	2 953,4	18,2
Nuitées résidentes	1 692,5	17,9
Nuitées non résidentes	1 260,9	18,5
dont		
Royaume-Uni	520,6	19,1
Pays-Bas	290,0	13,1
Belgique	241,8	21,1
Allemagne	121,6	25,7

Notes : données 2019 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Transports

Le trafic aérien et les immatriculations de véhicules en hausse régulière

En 2019, le trafic aérien passe la barre des 6 millions de passagers dans les Hauts-de-France, en progression de 5,3 % en un an. Les deux aéroports de Beauvais-Tillé et de Lille-Lesquin contribuent équitablement à cette augmentation. Par ailleurs, il y a eu plus de véhicules neufs immatriculés cette année que l'année dernière. Toutefois, cette croissance s'est ralentie (2,6 % en 2019 contre 3,3 % en 2018) et a été le fait uniquement de véhicules motorisés diesel.

Auteur : François Pinchemel, Dreal Hauts-de-France

Cette fiche a été réalisée dans des conditions particulières dues au confinement. Ainsi, il n'a pas été possible d'étudier le transport routier de marchandises, le transport fluvial de marchandises ainsi que le trafic transmanche, comme cela est le cas usuellement.

Le transport aérien de passagers des deux aéroports de la région en hausse

En 2019, plus de 6 millions de passagers ont utilisé les deux principaux aéroports de la région, à savoir les aéroports de Beauvais-Tillé et de Lille-Lesquin. Le trafic passager augmente de 5,3 % (figure 1) contre 3,7 % en France, sensiblement dans les mêmes proportions pour les deux aéroports (5,3 % pour Lesquin et 5,2 % pour Beauvais).

Ces derniers accueillent la quasi-intégralité du trafic de passagers de la région. Beauvais en assure les deux tiers et Lesquin le tiers restant, ce qui les place respectivement aux 10^e et 11^e rangs des aéroports français pour le nombre de passagers (entre Nantes et Montpellier).

Les deux aéroports présentent des profils différents. Le trafic de l'aéroport de Beauvais dépend presque exclusivement de lignes internationales et low cost. Au contraire, à Lesquin, deux vols sur trois sont nationaux et un sur deux low cost (qu'il soit national ou non). Dans la région, au total, quatre passagers sur cinq (contre un sur trois au niveau national) empruntent des lignes low cost, dont le développement se poursuit (figure 1).

La hausse des immatriculations de véhicules marque le pas

En 2019, environ 370 000 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Hauts-de-France, en augmentation de 2,6 % par rapport à 2018. En retrait par rapport à l'année dernière (3,3 %), cette croissance est cependant plus importante qu'au niveau national (2,1 %). L'Oise et le Nord, avec respectivement 140 000 et 105 000 immatriculations, sont les départements qui y contribuent le plus. L'Aisne a immatriculé environ 30 000 véhicules, la Somme 45 000 et le Pas-de-Calais 50 000. De grandes disparités d'évolution sont observées entre les départements. Si les immatriculations augmentent dans l'Aisne (+ 6 %), le Nord (+ 12 %) et la Somme (+ 8 %), elles diminuent dans l'Oise (- 4 %) et le Pas-de-Calais (- 2 %).

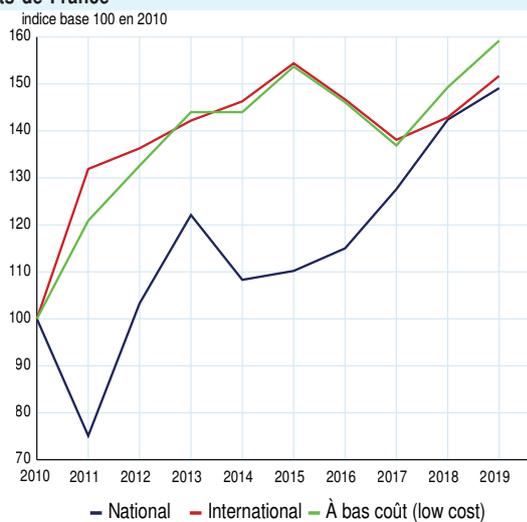
Les immatriculations de véhicules particuliers neufs s'élèvent à 300 000 et représentent 85 % des immatriculations totales. Dans la région, elles sont en hausse de 3,1 %, contre 1,7 % au niveau national (figure 2). Le Nord (+ 13 %), la Somme (+ 8 %) et l'Aisne (+ 5 %) tirent les résultats vers le haut. À l'inverse, les immatriculations de véhicules particuliers diminuent dans l'Oise (- 2 %) (encadré) et le Pas-de-Calais (- 3 %).

L'Oise se distingue par un nombre d'immatriculations rapporté à la population beaucoup plus élevé que dans les autres départements (5 fois plus que dans le Pas-de-Calais par exemple). On y observe une surreprésentation des immatriculations pour le compte de personnes morales. Cela peut s'expliquer par l'activité de l'aéroport de Beauvais (loueurs) et la présence de nombreuses plates-formes logistiques dédiées aux véhicules.

L'année 2019 marque une reprise à la hausse des immatriculations de voitures diesel (+ 12 %) aux dépens des autres motorisations (essence, hybrides ou électriques), dont les immatriculations diminuent. Cela rompt avec la tendance des dernières années, où les véhicules « propres » et à essence gagnaient des parts de marché sur le gazole. Les immatriculations de voitures essence restent cependant toujours supérieures à celles des diesels.

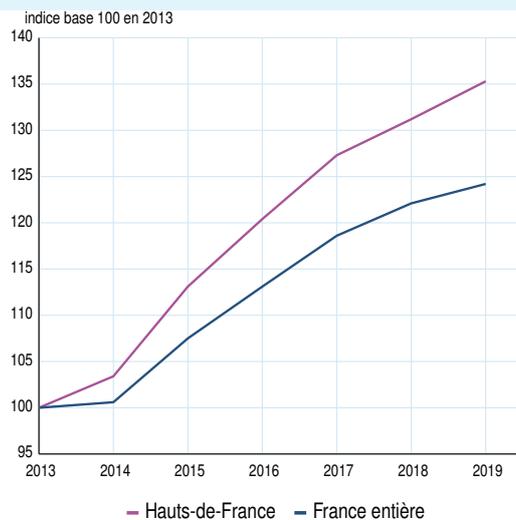
Dans les autres catégories de véhicules (15 % du total), les situations sont très variées. Les immatriculations de camionnettes stagnent dans la région avec une légère hausse de 0,4 %, contre + 3,9 % au niveau national. Celles des camions et engins spécialisés baissent en revanche de 7,3 % dans la région (contre + 0,8 % au niveau national). En particulier, dans l'Oise, les immatriculations chutent significativement pour ces deux types de véhicules (- 11 % pour les camionnettes et - 36% pour les camions et engins spécialisés). Enfin, les immatriculations de véhicules de transports en commun bondissent de 87 % dans les Hauts-de-France après une année 2018 morose. La progression nationale est 10 fois moindre (8 %). ■

1 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans la région Hauts-de-France



Source : Union des aéroports français.

2 Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Source : SDES, Fichier central des automobiles, SIDIV.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

– catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

– catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

– catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;

– catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

– catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement

de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1^{er} janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la

réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1^{er} janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI– Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. Depuis 2018, il est autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM).

2) le CUI– Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLT) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév. 2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév. 2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs

français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de

la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale

d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

– A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

– A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

– A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

– A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

– A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

– A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

– A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1er avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre de CUI-CAE dans le secteur non marchand, et dans le cadre de CUI-CIE dans les DOM ou par les conseils départementaux sous certaines conditions (voir définition du CUI-CIE).

L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du préfet de région.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Insee Conjoncture

Hauts-de-France

Bilan économique 2019

Un bel élan économique en 2019 stoppé par la crise sanitaire

En 2019, la grande majorité des indicateurs économiques sont au vert dans les Hauts-de-France comme en France. L'emploi repart à la hausse, le chômage est à son plus bas niveau depuis 2008, les créations d'entreprises, portées par le régime des micro-entrepreneurs, et le tourisme, dopé par les excellents résultats des campings, établissent de nouveaux records. Si le début de l'année 2020 est dans la lignée de 2019, la crise sanitaire à partir de mars impose un coup d'arrêt à cette dynamique. Depuis le début du confinement, l'activité recule de 31 % dans la région et de 33 % au niveau national. L'hébergement, la restauration, le commerce et la construction, qui emploient 427 000 salariés et 61 000 intérimaires, sont les plus touchés.

Conjoncture n° 22
juin 2020

ISSN : 2495-1072
ISSN en ligne : 2492-4377

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Coordinateur :
Delphine Légliše

© Insee 2020